**IL s’agit de s’exercer à tracer des voies dans un petit lotissement de 300 lots de villa sous forme d’un plan masse; avec les aménagements et équipements nécessaire; à l’image de l’exemple ci-après :** 

***L’objectif de cet exercice de petit lotissement est la:***

**= Conception de voies de desserte intérieure et des parkings**

**= Aménagement des espaces libres; espaces verts et terrains de jeux** **= Raccordement des lots aux réseaux internes du lotissement**

**= Raccordement des voies internes aux réseaux de voiries hors site**

**= Reserve de terrains nécessaires pour la réalisation d’équipements collectifs et de la vie sociale.**

***Le tracé des voies doit concilier entre plusieurs impératifs:***

1. **L'insertion dans le contexte général urbain, plan masse;**
2. **L'adaptation au relief du terrain pour éviter les mouvements de terre;**
3. **L'adaptation au rayon des courbes aux véhicules empruntant la voie;**
4. **Intégration des voies piétonnes pour réduire les distances aux différentes destinations;**
5. **Aménagement des places ou des bandes de stationnement;**
6. **L'étude de l'accessibilité des voies.**

***L’énoncé de l’exercice :***

**Si on considère que chaque famille est composée de 5 personnes; donc on aura 1500 résidents + les autres usagers à estimer leur nombre; les utilisateurs de la : (superettes- mosquée- école- passagers pour les raccourcis- les invités lors des fêtes ou cérémonies…etc.).**

* ***200 lots de villa à 250M2 chacune avec place de stationnement sur la voie devant le lot et deux autres à l’intérieur de la villa.***
* ***100 lots de villa à 500M2 chacune avec 2 places de stationnement sur la voie devant le lot et deux autres à l’intérieur de la villa.***
* ***Des équipements collectifs, sociaux (éducatif, jeux, sportif, mosquée) superettes  avec leurs parkings***
* ***Placettes+ espaces vert avec le mobilier urbain adéquat.***
* ***Le tout est desservi par des voies d’inter quartiers pour se relier aux réseaux de voiries existantes; des voies d’ilotages pour les accès importants de votre lotissement; des voies tertiaires pour les lots éloignés du centre de votre lotissement et enfin des voies piétonnes pour la zone des commerces, enfants (jeux et école) les placettes et lieux de repos et détente. (voir le cours pour les différents types de voiries)***
* ***NB : J’attire votre attention sur la mise en accessibilité pour les PMR.***